

[WIN] - [PAY] Que doit-on vérifier en début d'année ?

En raison des changements fréquents qui s'opèrent à chaque début d'année (modification des taux de cotisation, scission ou fusion de lignes de cotisation, ajout ou suppression de lignes, etc.), nous vous recommandons d'attendre les mises à jour du logiciel avant de faire les payes de janvier.

Par ailleurs, certaines constantes sont propres à chaque collectivité (CDG, CNFPT, Accident du travail, mutuelles, etc.)

Pour les mettre à jour, rendez-vous dans le menu « Utilitaires » → « Constantes » → onglet « Cotisations »

Constantes

Général | Autres constantes | **Cotisations** | Supplément familial | Prélèvement à la source

Taux nationaux

	T. Pat.	T. Sal.
IRCANTEC Tranche A	4.20 %	2.80 %
IRCANTEC Tranche B	12.55 %	6.95 %
CNRACL	30.65 %	10.83 %
URSSAF VIEILLESSE PLAF	8.55 %	6.90 %
URSSAF VIEILLESSE TOT	1.90 %	0.40 %

Taux C.N.F.P.T

La collectivité est concernée par la cotisation au CNFPT **

** collectivités comptant au moins 1 emploi à temps complet au 1er janvier de l'année

Taux AT et VT

Taux accident du travail Taux versement transport

Taux Centre De Gestion

Taux normal Taux Médecine préventive
Taux additionnel Taux Hygiène et sécurité

Là, vous pourrez modifier les taux vous concernant.

Si vous devez modifier les taux de mutuelle santé ou prévoyance, veuillez consulter l'article sur les mutuelles.